

Forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable





À PROPOS DE L'IGF

Le forum intergouvernemental sur l'exploitation minière, les minéraux, les métaux et le développement durable (IGF) apporte son soutien à plus de 60 pays qui se sont engagés à exploiter leurs ressources minières en faveur du développement durable, en s'assurant que les impacts négatifs de leur extraction soient limités et que les bénéfices financiers qui en découlent soient dûment partagés.

Il se consacre à l'optimisation des avantages de l'activité minière en vue de parvenir à réduire la pauvreté et à assurer une croissance pour tous, le développement social et la gestion responsable de l'environnement.

Le IGF centre son action sur l'amélioration de la gouvernance des ressources et de la prise de décisions par les gouvernements actifs dans le secteur. Il fournit un certain nombre de services à ses membres, parmi lesquels on relève les évaluations réalisées à l'échelon national, le renforcement des capacités et l'assistance technique individualisée, la préparation de documents et l'organisation de rencontres permettant d'étudier les meilleures pratiques et de nouer le dialogue avec le secteur industriel et la société civile.

Ces efforts sont largement encadrés par le Cadre directif pour l'exploitation minière dans les États membres (MPF), l'outil phare d'orientation politique et d'évaluation du IGF. Le MPF présente les meilleures pratiques internationales à travers six piliers clés de la politique et du droit miniers, comme suit : l'environnement politique et juridique; l'optimisation des avantages financiers; l'optimisation des avantages socio-économiques; la gestion environnementale; la fermeture des mines et les transitions post-extraction; et les activités minières artisanales et à petite échelle.

L'Institut international du développement durable (IISD) prend charge des services de secrétariat du IGF depuis octobre 2015, et le financement de ses activités de base est assuré par le gouvernement du Canada.

Le IGF est issu du Sommet mondial pour le développement durable tenu en 2002 à Johannesburg, en Afrique du Sud, au cours duquel les délégués ont reconnu l'importance de relever les défis et de saisir les possibilités qu'offrent l'exploitation minière et le développement durable.

OBJECTIFS DU IGF

L'objectif général du IGF consiste à renforcer les capacités permettant d'atteindre les objectifs en matière de développement durable, grâce à une bonne gouvernance du secteur minier. Son MPF en faveur du développement durable dans lequel s'inscrivent ses activités représente une structure phare qui définit des objectifs et des processus concrets propices à une bonne gouvernance. Il porte sur les domaines suivants :

ENVIRONNEMENT JURIDIQUE ET POLITIQUE

Un régime législatif moderne et développé est un régime qui définit sans ambiguïté les responsabilités des gouvernements et des entreprises. Un tel régime doit établir les fondements d'une bonne gouvernance et contribuer au développement durable dans tous les domaines de la vie sociale et économique.

OPTIMISATION DES BÉNÉFICES FINANCIERS

Les revenus des taxes et redevances découlant de la prospection, du développement minier et de la production doivent refléter la valeur des ressources exploitées pour la société. Ils doivent être perçus et mis à profit pour soutenir le développement durable de la nation.

OPTIMISATION DES BÉNÉFICES SOCIOÉCONOMIQUES

Dans les activités minières, la conversion du capital naturel en capital humain offre d'excellentes perspectives de résultats durables. La maximisation des contributions de l'exploitation minière au développement social et économique avec l'aide de l'État hôte est un objectif essentiel des membres du IGF, surtout dans les pays en développement.

GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Il appartient en permanence à toute société qui cherche à devenir durable et à toute entreprise qui cherche à agir de manière responsable de gérer les richesses naturelles au sein des écosystèmes.

TRANSITION LORS DE LA FERMETURE DES MINES

Pour être considérée comme respectueuse du développement durable, l'exploitation minière doit planifier tout au long du cycle de vie de la mine la transition environnementale, sociale et économique qui surviendra lors de la fermeture de la mine.

EXPLOITATION MINIÈRE ARTISANALE ET À PETITE ÉCHELLE

L'exploitation minière artisanale et à petite échelle constitue un secteur complexe et diversifié qui va des mineurs individuels et informels à la recherche d'un moyen de subsistance aux entités minières commerciales formelles à petite échelle à même de produire des minéraux de façon responsable, dans le respect de la législation locale.

En tant qu'instrument d'orientation politique non contraignant, le Cadre politique minier décrit les meilleures pratiques internationales actuelles relatives à ces six piliers de la législation et de la politique minières.









SERVICES PROPOSÉS PAR L'IGFS

L'IGF PROPOSE DE NOMBREUX SERVICES À SES MEMBRES

- Des conférences au cours desquelles les représentants des gouvernements peuvent échanger des idées, explorer les bonnes pratiques et dialoguer avec le secteur et la société civile
- · Des évaluations dans le pays
- · Des documents d'orientation
- Une formation de renforcement des capacités sur les enjeux fondamentaux de l'exploitation minière et du développement durable
- La fourniture d'une assistance technique individualisée aux gouvernements des pays en développement qui ont besoin d'une formation ou de conseils sur des sujets précis

DEVENIR MEMBRE

- L'IGF est un partenariat volontaire. Tout État membre des Nations Unies peut y adhérer
- L'adhésion à l'IGF n'implique aucun engagement juridique, contractuel ou financier
- Les États-nations qui souhaitent adhérer à l'IGF sont priés de contacter le secrétariat

Pour plus d'informations, contacter Secretariat@IGFMining.org 1100-220 avenue Laurier Ouest Ottawa, Ontario K1P 5Z9 Canada

Secrétariat hébergé par OIISD

Secrétariat financé par

